

SCAPH 38

*Par le Docteur MEMIN
Responsable de la structure*

*Résidence les Taillées
71, rue de la Houille Blanche - 38046 SAINT MARTIN D'HERES Cedex
Tél : 04 76 59 55 59 - fax : 04 76 59 55 79 - Ergonomie : 04 76 59 55 55*

Le SCAPH (Service Conseil en Autonomie pour Personnes Handicapées) s'adresse aux personnes handicapées Physiques et sensorielles du département de l'Isère.

Il a été créé en 1988, suite à une concertation départementale au sein d'un office de personnes handicapées local réunissant les organismes de tutelle, les professionnels concernés par le handicap et les associations. Sa genèse fait suite à une analyse des besoins réalisés par un centre de rééducation fonctionnelle, le Centre Médico Universitaire Daniel Douady, auprès d'une population de personnes handicapées vivant à domicile.

Ce centre lui même géré par la Fondation Santé des Etudiants de France et le gestionnaire du SCAPH.

La mission du service consiste à favoriser le maintien à domicile et réduire les obstacles à l'insertion sociale et professionnelle.

SCAPH propose plusieurs types d'activités :

- Un accompagnement de la personne handicapée dans l'élaboration et si possible l'accomplissement d'un projet de vie correspondant le mieux à ses désirs et ses possibilités. Cet accompagnement est sous-entendu par la relation humaine. En tout état de cause, la personne handicapée qui fait appel au SCAPH 38 est titulaire et actrice de son projet de vie.
- Une activité d'information et de conseil pour les demandes relativement ciblées qui ne mettent pas en cause de façon fondamentale l'insertion sociale.
- Une activité d'analyse et d'aménagement de la situation de travail.
- Une activité d'interprétariat en langage des signes Français.
- Une activité pluridisciplinaire met en place ces activités à la demande de la personne elle-même. Après analyse de la situation de handicap, l'équipe cherche à obtenir et coordonner les moyens et les ressources locales de façon à ce que la personne handicapée :
 - Bénéficie d'un environnement individualisé
 - Apprenne à maîtriser les ressources adaptées à sa situation.
 - Développe de nouvelles capacités.

Outre son activité auprès de la personne handicapée elle même, la SCAPH est un lieu ressource s'adressant également aux professionnels du réseau concernés par le handicap.

Les moyens mis à disposition par le SCAPH sont :

25 professionnels : Ergothérapeutes, Assistantes Sociales, Ergonomes, Secrétaires, Interprètes en langage signé Français, Documentaliste, Chargé de l'insertion professionnelle et d'un Médecin de médecine physique et de réadaptation.

Cette équipe est répartie sur 2 sites géographiques différents et utilise un service de documentation actualisé en matière d'aides techniques et en ce qui concerne les aspects sociaux et législatifs.

Le Conseil Général de l'Isère en est le financeur principal (convention de service d'accompagnement) ainsi que l'AGEFIPH par l'intermédiaire de contrats d'actions annuels.

Pour l'activité d'accompagnement, le SCAPH a suivi le projet de 202 personnes différentes en 1995, les personnes sont toutes titulaires d'une carte d'invalidité COTOREP supérieure ou égale à 80%.

Les pathologies regroupées sont essentiellement neurologiques (65%) et sensorielles (14%).

L'activité d'information a concerné en 1995, 831 personnes handicapées et 312 professionnels exprimant 2378 demandes. Parmi ces demandes il faut citer également des actions d'information ou de sensibilisation dans le domaine du handicap.

D'une façon globale, les champs d'insertion se situent dans des domaines variés : Administratif et financier (ressources), accessibilité du logement, matériel (quelque soit le type), coordination des intervenants à domicile, soutien juridique, information médicale (le SCAPH n'est pas un service de soins), scolaire et professionnel, loisirs et occupationnel, recherche d'un logement, transports et déplacements, placement et enfin soutien.

Le service en 1995 a approfondi son action auprès de la personne lourdement handicapée en mettant en place une activité d'accompagnement socioprofessionnelle. Cette action a concerné 56 personnes qui ont contacté le service pour l'élaboration de leur projet professionnel pour le suivi de l'insertion ou pour leur maintien en situation d'emploi.

22 femmes et 34 hommes, dont 77% de déficiences motrices et 23% de déficiences sensorielles ont bénéficié de cette action.

L'activité d'ergonomie a entamé sa sixième année d'existence. En 1995, le SCAPH ergonomie a réalisé une activité d'études ergonomiques portant sur 40 études de postes ainsi que sur 30 interventions dites ponctuelle. Ces 2 actions contenues dans le contrat d'objectif conclu avec l'AGEFIPH concernent en majorité des hommes 70% entre 28 et 41 ans, avec des Reconnaissances Travailleurs Handicapés B ou C.

Si les contacts d'intervention sont du domaine du projet d'entreprise ou de projet professionnel individuel, le maintien en situation professionnelle quelque fois urgent représente la majorité des cas rencontrés.

12 études sous contrats AGEFIPH ont été réalisées par ce service en 1995 par des entreprises ayant signé un accord d'entreprise ou des administrations collectivités territoriales.

Par ailleurs le SCAPH est membre du Bureau de la Fédération Nationale des Centres d'Information et de Conseil en Aides Techniques. La FENCICAT a été créée en 1992. Le point de convergence des 22 centres qui la compose est d'offrir une information et un conseil sur les Aides Techniques à travers une prestation pluridisciplinaire et gratuite.